

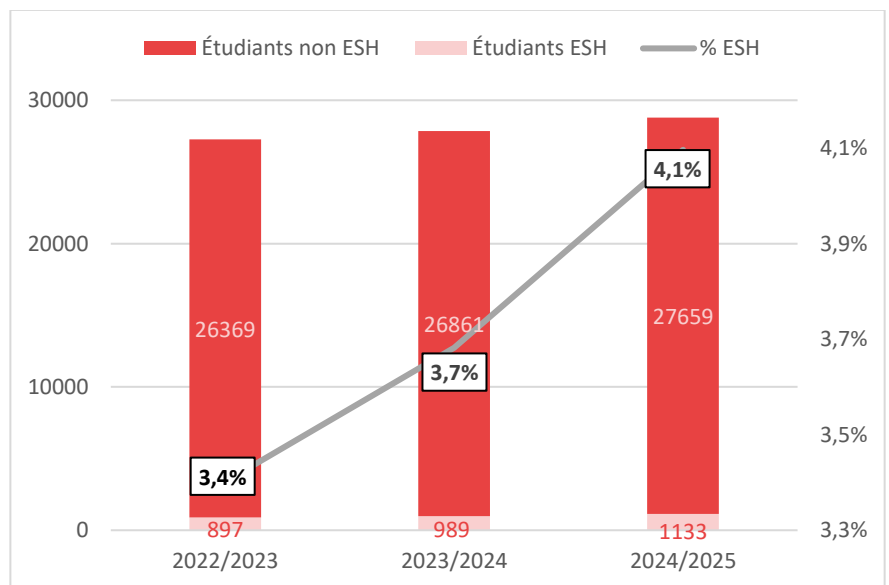
Les étudiants en situation de handicap – promotions 2022/2023 à 2024/2025

Les ESH (étudiants en situation de handicap) sont des personnes qui rencontrent des difficultés ou empêchements dans leur scolarité et vie étudiante en raison d'une situation de handicap ou d'un trouble de la santé invalidant. Le 11 février 2005, la loi handicap est promulguée et affirme le droit à l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap ainsi que la scolarisation prioritaire en milieu ordinaire de ceux-ci.

La population des ESH a été multipliée par 8,4 entre la rentrée 2005 et 2023* passant de 7 600 à 64 000, et par 1,9 depuis la rentrée 2018*.

Comme chaque année, l'Université Lumière Lyon 2 recense et comptabilise tous ses étudiants et étudiantes en situation de handicap. Ces informations sont établies au 30 juin de l'année universitaire en cours puis transmises au ministère lors de l'enquête annuelle de recensement des étudiants en situation de handicap.

Graphique 1 : Effectifs de l'Université Lumière Lyon 2



Mathis Giroud
Clément Rosnarho
Pierre-Yves Steunou

OFIVE – Observatoire de la Formation, de l'Insertion professionnelle et de la Vie Etudiante

DVEC – Direction de la Vie Etudiante et des Campus

Université Lumière Lyon 2

Pour plus d'informations : observatoire@univ-lyon2.fr

Sur la période de 2022 à 2024, les effectifs des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 ont augmentés de 5% (graph.1), passant de 26 369 à 27 659. **Les effectifs des ESH ont augmentés de 26% passant de 897 à 1 133.** La part des ESH dans les effectifs totaux est passée de 3,4% à la rentrée 2022 à 4,1% à la rentrée 2024.

Au niveau national, à la rentrée 2023, on recensait 64 000 ESH, soit environ 2,2% de l'effectif total des étudiants. **L'université Lumière Lyon 2 accueille donc proportionnellement plus d'étudiants en situation de handicap.**

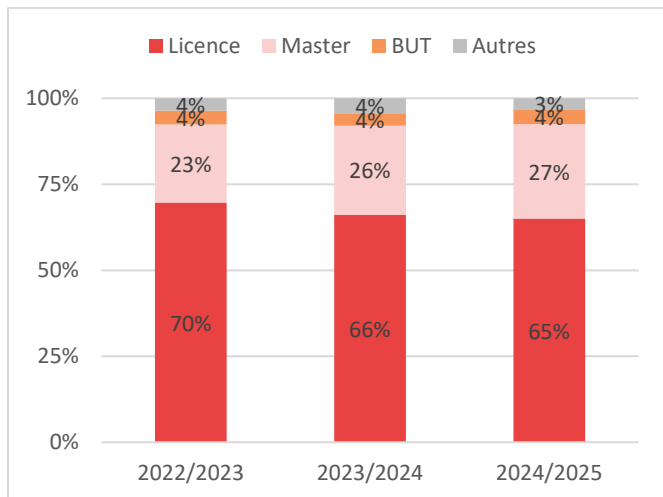
* Source : Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

* Note Les données de la rentrée 2024 n'étant pas disponibles, nous avons affiché les données de 2023

Nombre et répartition des ESH

En 2024/2025, 65% des ESH sont inscrits en licence. Depuis 2022/2023, la part des ESH inscrits en licence diminue au profit de ceux inscrits en master. Cette dynamique est cohérente avec l'accroissement des effectifs totaux observés, les étudiants ayant réussi leur licence s'inscrivent en master ce qui explique la baisse proportionnelle des inscrits en licence. On notera que la part des ESH inscrits en BUT est identique sur la période (4%).

Graphique 2 : Niveau d'étude des ESH



L'institut IPSYL accueille le plus grand nombre d'ESH (tab.1). La part des ESH inscrits à l'IPSYL est stable sur la période. ASSP et LESLA sont ensuite les composantes qui comptabilisent les plus grands nombres d'ESH. Elles représentent respectivement 14% et 13% de la population d'ESH.

Tableau 1 : Effectifs et % d'ESH par composante

	2022/2023		2023/2024		2024/2025	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
IPSYL	205	23%	205	21%	234	21%
ASSP	133	15%	135	14%	156	14%
LESLA	102	11%	114	12%	142	13%
T&T	92	10%	95	10%	121	11%
FDJVD	85	10%	84	9%	120	11%
ISPEF	86	10%	98	10%	117	10%
LANGUES	56	6%	50	5%	67	6%
ICOM	47	5%	58	6%	57	5%
IUT	41	5%	34	3%	46	4%
SEG	33	4%	35	4%	35	3%
IETL	11	1%	10	1%	10	1%

Lecture : en 2024/2025 234 ESH sont inscrit à l'IPSYL soit 21% des ESH

Si le nombre d'ESH est relativement élevé en droit (FDJVD), 11% de l'effectif total des ESH (tab.1) leur part est faible au regard des effectifs de cette composante 2,8% (tab.2)

C'est LESLA qui accueille la plus grande proportion d'ESH au regard de l'effectif total de cette composante. SEG est la composante où il y a le moins d'étudiants en situation de handicap (1,5%).

Globalement, la part des ESH dans l'effectif de chaque composante augmente. Par exemple pour LESLA, on passe de 4,6% à 6,3% alors que l'effectif global diminue de 2 469 à 2 256.

Tableau 2 : Effectifs et % d'ESH au sein des composantes

	2022/2023		2023/2024		2024/2025	
	Nb	% ESH	Nb	% ESH	Nb	% ESH
LESLA	2469	4,6%	2220	5,1%	2256	6,3%
IPSYL	4107	5,1%	4007	5,1%	3766	6,2%
T&T	2158	4,3%	2132	4,5%	2159	5,6%
ASSP	2744	4,4%	3025	4,5%	3095	5,0%
IUT	778	4,6%	886	3,8%	924	5,0%
ISPEF	2430	3,4%	2539	3,9%	2765	4,2%
LANGUES	2027	3,0%	1840	2,7%	1755	3,8%
IETL	310	3,3%	336	3,0%	330	3,0%
FDJVD	4065	2,1%	4034	2,1%	4266	2,8%
ICOM	1981	2,3%	2060	2,8%	2150	2,7%
SEG	2056	1,5%	2156	1,6%	2171	1,6%

Lecture : en 2023/2024, la faculté LESLA accueillait 142 ESH soit 6,3% des étudiants inscrits dans cette composante

Définitions des composantes

ASSP : UFR d'Anthropologie, Sociologie, Science Politique

FDJVD : Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié

ICOM : Institut de la Communication

IETL : Institut d'Etudes du Travail de Lyon

ISPEF : Institut des Sciences et des Pratiques d'Education et de Formation

LANGUES : UFR de Langues

LESLA : UFR de Lettres, Sciences du Langage et Arts

IPSYL : Institut de Psychologie de Lyon

SEG : UFR de Sciences Economiques et de Gestion

T&T : UFR Temps et Territoires

Les différents types de troubles

Les troubles du langage ou de la parole, et les troubles du psychisme sont les deux types de troubles les plus représentés, à hauteur de 23% et 22% (tab.3). La part des ESH ayant des troubles du langage ou de la parole a constamment augmenté depuis 2022/2023 alors qu'inversement, la part des ESH ayant des troubles du psychisme a baissé de 27% à 22%. Les quatre premières modalités de trouble représentent à elles seules 76% des ESH.

Tableau 3 : Types de troubles des ESH

	2022/2023		2023/2024		2024/2025	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Troubles du langage ou de la parole	183	20%	204	21%	260	23%
Troubles du psychisme	244	27%	268	27%	247	22%
Troubles majeurs associés	150	17%	163	17%	220	19%
Maladies invalidantes	114	13%	128	13%	136	12%
Troubles des fonctions motrices	72	8%	61	6%	72	6%
Troubles du spectre de l'autisme	25	3%	41	4%	50	4%
Troubles des fonction cognitives	12	1%	20	2%	26	2%
Troubles des fonctions visuelles	14	2%	14	1%	17	2%
Troubles des fonctions auditives	12	1%	12	1%	17	2%
Autres troubles	13	1%	34	3%	34	3%

Lecture : en 2024/2025, 260 ESH ont des troubles du langage ou de la parole soit 23%

Selon les personnes et selon les troubles, les aménagements pour le cursus de formation ainsi que pour les examens ne sont pas les mêmes. Ceci est visible via le tableau suivant. 81% des ESH ont un temps majoré ou délai supplémentaire pour les examens (tab.4). La pause avec un temps compensatoire est un des aménagements les plus fréquents (35% des ESH). Le nombre d'ESH bénéficiant d'une salle particulière a progressé de 5% (en 2023/2024) à 16% (en 2024/2025).

Tableau 4 : Aménagements des examens

	2023/2024		2024/2025	
	Nb	%	Nb	%
Temps majoré ou délai supplémentaire	766	78%	912	81%
Pause avec temps compensatoire	279	28%	395	35%
Utilisation de matériels informatiques	241	24%	303	27%
Utilisation d'autres matériels	123	12%	195	17%
Salle particulière	48	5%	180	16%
Placement spécifique	88	9%	122	11%
Documents adaptés	54	6%	95	8%
Mise à disposition de matériels techniques	45	5%	88	8%
Épreuves aménagées	35	4%	46	4%
Secrétaire ou secrétaire lecteur	31	3%	46	4%
Utilisation de logiciels ou applications	0	0%	16	1%
Interprètes ou codeurs	1	0%	2	0%
Autres	108	11%	214	19%

Précisions méthodologiques

Les effectifs, tableaux et graphiques présentés dans ce document sont issus du recensement des étudiants en situation de handicap commandité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ces données sont collectées au 30 juin de l'année universitaire en cours.

Les données de ce recensement sont extraites du système d'information du service de la Mission Handicap (EKYTE). Ces données sont complétées des données administratives sur les inscriptions extraites du système d'information APOGÉE (application pour la gestion et organisation des étudiants et des enseignements).

Pour plus d'informations, contacter l'observatoire à l'adresse : observatoire@univ-lyon2.fr